

**CONDITIONS DEFINITIVES
CONCERNANT DES CERTIFICATS SUR INDICE**

En date du 11 février 2008

**Emission de 2 Tranches de Certificats référencés sur Indice
BNP Paribas Global Grey Gold Price Return Index (« BNPIGGPR Index ») et BNP Paribas
Global Nuclear Price Return Index (« BNPIGNPR Index »)
émise par**

BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V.
(en qualité d'Emetteur)

inconditionnellement et irrévocablement garantis par



BNP PARIBAS

(en qualité de Garant)

Les Certificats ont fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché de Euronext Paris

AVERTISSEMENT DE L'EMETTEUR

Les Certificats présentés dans les Conditions Définitives s'adressent à des spécialistes et ne devraient être achetés et négociés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Un tel investissement, par son caractère spéculatif, implique un risque élevé et il peut en résulter pour le Porteur la perte partielle ou totale de son investissement.

Les Certificats à Maturité Ouverte sont des Certificats à durée indéterminée. Ce type de Certificat peut être remboursé à la discrétion de l'Emetteur. Ces Certificats comportent un risque supplémentaire pour les investisseurs par rapport à des certificats à durée déterminée dans la mesure où les investisseurs ne peuvent pas prévoir la date à laquelle un Certificat à Maturité Ouverte arrivera à échéance.

Le Montant de Règlement à maturité peut être inférieur au Prix d'Acquisition du Certificat.

DISPONIBILITE DES DOCUMENTS

Les termes commençant par une majuscule utilisés et non définis dans les présentes ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base n°07-0356 en date du 12 octobre 2007 et le Supplément n°08-0013 en date du 18 janvier 2008 (ensemble, le "Prospectus de Base"). Le présent document constitue les "Conditions Définitives" des Certificats décrits ci-dessous et doit être lu avec le Prospectus de Base.

Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF"), dont l'adresse est <http://www.amf-france.org> et sur le site Internet Certificats de BNP Paribas dont l'adresse est <http://www.certificats.bnpparibas.com/fr> ou tout autre site Internet de l'Emetteur qui viendrait à lui succéder.

Dispositions Générales

- | | |
|---|--|
| 1. Autorisation | L'émission des Certificats a été autorisée par une résolution du conseil d'administration de l'Emetteur adoptée le 7 mai 2007. |
| 2. Nombre de Certificats | 200 000 Certificats. |
| 3. (a) Tranches de Certificats | 2 Tranches. |
| (b) Préciser si les Certificats doivent être consolidés et former une seule tranche, assimilables aux Certificats d'une tranche existante | Non Applicable. |
| 4. Type de Certificats | - Certificats « 100% » sur Indice.
- Le Certificat réplique l'évolution de l'Indice aux frais de gestion près.
- Certificats à Maturité Ouverte.

(« Certificat 100% à Maturité Ouverte »). |
| 5. Date d'émission des Certificats | 13 février 2008. |
| 6. Prix d'Emission (par Certificat) | Voir tableau §20. |
| 7. Forme des Certificats | Les Certificats sont émis au porteur. La propriété des Certificats sera établie par une inscription en compte, conformément à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier. |
| 8. Sous-jacent | Nom de l'Indice : BNP Paribas Global Grey Gold Price Return Index ("Global Grey Gold Index" ou "BNPIGGPR Index" ou "l'Indice").

Reuters ric: .BNPIGGPR
Bloomberg: BNPIGGPR
Site internet: http://www.bnpparibasindex.com

Nom de l'Indice : BNP Paribas Global Nuclear Price Return Index ("Global Nuclear Index" ou "BNPIGNPR Index" ou "l'Indice").

Reuters ric: .BNPIGNPR
Bloomberg: BNPIGNPR
Site internet: http://www.bnpparibasindex.com

<i>Voir « Informations relatives à l'Indice » en fin de ce document.</i> |
| 9. Promoteur / Marché Lié | Promoteur : BNP Paribas.

Il n'existe pas de Marché Lié pour cet Indice. |
| 10. Parité | Voir tableau §20. |
| 11. Niveau initial du sous-jacent | Voir tableau §20. |
| 12. Certificat à Maturité Ouverte | Oui. |

- 13. Date d'Evaluation** Les Certificats étant à Maturité Ouverte, la Date d'Evaluation sera déterminée par l'Emetteur et notifiée aux Porteurs conformément à la Condition 17 du Prospectus de Base et publié par Euronext Paris au plus tard 10 Jours Ouvrés avant la Date d'Evaluation.
- 14. Heure(s) d'Evaluation** Heure de clôture de l'Indice : 17h40 CET (publication du cours officiel : 10h00 CET le Jour Ouvré suivant).
- 15. Cas d'Echéance Anticipée Automatique** Non Applicable.
- 16. Cas d'Echéance Anticipée Volontaire** Applicable.
L'Emetteur pourra procéder au remboursement anticipé de la totalité des Certificats à la Date de Règlement.
Voir §13 et §21.
- 17. Si le calcul de la moyenne s'applique dans la détermination du niveau du sous-jacent en cas de Dérèglement du Marché, préciser le mode de calcul de la moyenne** Non Applicable.
- 18. Centre(s) financier(s) supplémentaire(s) pour les besoins de la définition de Jour Ouvré** Non Applicable.
- 19. Autres définitions** Non Applicable.
- 20. Tableau** Non Applicable.

Tranche	Sous-Jacent	Parité	Prix d'Emission (EUR)	Niveau initial du sous-jacent (au 5 février 2008)	Date d'Evaluation
1A	BNP Paribas Global Grey Gold Price Return Index®	1	123,55	123,55	N/A
2A	BNP Paribas Global Nuclear Price Return Index®	2	148,06	296,13	N/A

Règlement

- 21. Date de Règlement** 5 Jours Ouvrés après la Date d'Evaluation.
- 22. Niveau(x) de Référence** Non Applicable.
- 23. Modalités de Règlement** Règlement en Espèces.
- 24. Calcul du Montant de Règlement** Le Porteur recevra un Montant de Règlement égal à :

$$\text{Valeur}_t = \text{Valeur}_{t-1} \times \left(1 - \text{AF} \times \frac{\text{Act}_{t-1:t}}{360} \right) \times \left(\frac{\text{Index}_t}{\text{Index}_{t-1}} \right) + \sum_{i=1}^t 90\% \frac{\text{Div}_i}{T_i}$$

Où

Valeur_{t-1} : Valeur du Certificat à la clôture le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation.

(avec « t=0 » : signifie la date d'émission du Certificat – voir §5).

AF :

Pour **Global Grey Gold Index**

Commission de Gestion = 0.40%. Cette commission sera prélevée quotidiennement.

Pour **Global Nuclear Index**

Commission de Gestion = 0.50%. Cette commission sera prélevée quotidiennement.

Act_{t-1,t} : Nombre de jour calendaire entre le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation (inclus) et la Date d'Evaluation (date non incluse).

Index_t : Cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation tel que publié le Jour de Bourse suivant la Date d'Evaluation.

Index_{t-1} : Cours de clôture de l'Indice le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation tel que publié à la Date d'Evaluation.

$\sum_{t-1}^t 90\% \frac{DIV_i}{T_i}$: Montant en points d'indices

représentant le dividende (avant toutes taxes, sans retenues à la source et crédit d'impôt), effectivement versé par les composants de l'indice (Action_i) entre t-1 et t.
EUR.

- | | |
|--|-----------------|
| 25. Devise de Règlement pour le paiement de tout montant | |
| 26. Taux de Change et Taux de Change de Substitution pour la conversion, si nécessaire, de tout prix, cours ou de tout autre montant dans la Devise de Règlement concernée, et détails de la détermination de ces taux | Non Applicable. |
| 27. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call : | Non Applicable. |
| 28. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put : | Non Applicable. |
| 29. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call à Fenêtre d'Activation : | Non Applicable. |
| 30. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put à Fenêtre d'Activation : | Non Applicable. |
| 31. Modalités supplémentaires pour le calcul du Montant de Règlement : | Non Applicable. |
| 32. Autres dispositions : | Applicable. |

(a) Coupon

Chaque Année_y, un Coupon sera calculé à la Date de Constatation et payé, s'il est positif, 7 Jours Ouvrés après cette date :

Montant du coupon =

$$90\% \sum_{y=1} \frac{Div_i}{T_i} - AC_y$$

Où

Date de Constatation : Le 15 septembre de chaque Année_y après la clôture.

Pour l'Année_{y=1}, la période commence à la Date d'Emission et se termine le 15 septembre 2008 après la clôture. Pour les années suivantes (y=2,3,...), la période commence le 16 septembre de l'Année_y et se termine le 15 septembre (inclus) de l'Année_{y+1}.

Div_i : Montant en points d'indices représentant le dividende (avant toutes taxes, sans retenues à la source et crédit d'impôt), effectivement versé par les composants de l'indice (Action_i) au cours de l'Année_y.

T_i : Taux de Conversion (EUR/Devise de l'Action_i) interbancaire officiel publié à 17h00 (CET) par la World Management Company (WM Company) à la date de détachement du dividende de l'Action_i.

AC_y :

Pour Global Grey Gold Index

Commission de Gestion = 0.40% prélevée quotidiennement.

Commission annuelle calculée pour chaque année _y selon la formule suivante :

$$\sum_{t=1}^n \frac{0.40\%}{360} * MarketValue_t$$

Pour Global Nuclear Index

Commission de Gestion = 0.50% prélevée quotidiennement.

Commission annuelle calculée pour chaque année _y selon la formule suivante :

$$\sum_{t=1}^n \frac{0.50\%}{360} * MarketValue_t$$

Voir § 24 et 32 (c)

Market Value_t : Cours de clôture de l'Indice le jour « t » ou le jour de Bourse précédent.

n : Nombre de jour calendaire pour chaque année y.

- | | |
|----------------------------|---|
| (b) Gestion des Dividendes | Les dividendes des Action _i ne sont pas conservés par l'Emetteur. Ils font l'objet d'un versement annuel de Coupon.
<i>Voir § 32 (a) Coupon</i> |
| (c) Commission de Gestion | <u>Pour <i>Global Grey Gold Index</i></u>
0.40% (ou « AC »). Cette commission sera prélevée quotidiennement.
<u>Pour <i>Global Nuclear Index</i></u>
0.50% (ou « AC »). Cette commission sera prélevée quotidiennement.
<i>Voir § 24 et § 32 (a) Coupon</i> |
| (d) Autres | Non Applicable. |

Dérèglement du Marché

- | | |
|---|-----------------|
| 33. En cas de Dérèglement du Marché, nombre de Jours de Bourse (si ce nombre n'est pas vingt) pour le report de la Date d'Evaluation et préciser le Jour de Bourse qui sera réputé être la Date d'Evaluation (le cas échéant) | Non Applicable. |
| 34. Dispositions pour le calcul du Montant de Règlement si un Cas de Dérèglement du Marché survient lors de la Date d'Evaluation (si elles sont différentes de celles prévues dans le Prospectus de Base) | Non Applicable. |
| 35. Pour les besoins de la Méthode d'Actualisation nom et définition du Taux Interbancaire Offert | Non Applicable. |
| 36. Autres dispositions | Non Applicable. |

Cotation sur Euronext Paris

- | | |
|-------------------------|--|
| 37. Négociation | Les Certificats se négocient à l'unité |
| 38. Date de radiation | La radiation des Certificats sur Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date d'Evaluation (cette date étant exclue), et telle que définie en §13, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée. |
| 39. Publication au BALO | La notice légale préalable à la cotation de la présente émission sur le marché de Euronext Paris sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 13 février 2008. |

Compensation et distribution

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| 40. Code ISIN | Voir tableau ci-dessous. |
| 41. Code Commun | Voir tableau ci-dessous. |
| 42. Code Mnémorique | Voir tableau ci-dessous. |

Tranche	Code Isin	Code Commun	Code Mnémo
1A	NL0006086795	34667888	3162B
2A	NL0006086803	34667896	3163B

43. Agent Financier BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
44. Agent de Calcul BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
45. Détails de tout système de compensation autre que Euroclear France, Clearstream, Luxembourg, ou Euroclear et mention du code/numéro de compensation correspondant Non Applicable.
46. Nom du dépositaire commun, le cas échéant Non Applicable.
47. Méthode de distribution des Certificats (syndiquée ou non) y compris le(s) nom(s) du/des Etablissement(s) Souscripteur(s) L'émission n'est pas syndiquée.
BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
48. Modalités de l'offre en cas d'offre au public avec période de souscription : Non Applicable.

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDICE

"BNP Paribas Global Grey Gold Price Return Index"

A - Descriptif de l'Indice

L'indice ("*BNP Paribas Global Grey Gold Price Return Index*" ou "**Global Grey Gold Index**" ou "**Indice**") est un indice créé le 31 Mars 2004. Il est calculé, développé et exploité par BNP Paribas Arbitrage S.N.C (« l'Agent de Calcul »).

L'Indice est composé d'une sélection de valeurs internationales (Action_i) comprises dans la liste « Grey Gold List » (la « Liste ») établie par l'équipe de recherche de BNP Paribas (« The Grey Gold List Advisor »).

De la Liste « Global Grey Gold » à l'indice Global Grey Gold : les critères d'éligibilité de l'Indice

La liste est composée de valeurs internationales dont les revenus devraient profiter du vieillissement de la population et dont la liquidité est suffisante.

La recomposition de l'indice a lieu le dernier jour de bourse du mois de mars et septembre (à la clôture) de chaque année.

A ces dates, le « Grey Gold List Advisor » fournit à l'Agent de Calcul la nouvelle liste Grey Gold.

L'agent de calcul trie les valeurs et attribue des points en fonction de trois critères suivants:

- Critère Economique

- 4 points : si 75% de l'activité de la société profite d'une exposition au vieillissement de la population
- 3 points : si 50% de l'activité de la société profite d'une exposition au vieillissement de la population
- 2 points : si 20% de l'activité de la société profite d'une exposition au vieillissement de la population
- 1 point si moins de 20% de l'activité de la société profitent d'une exposition au vieillissement de la population

- Critère de Liquidité et de capitalisation

- 4 points : si la capitalisation boursière de la société est supérieure à 3 milliards de dollars et si le volume moyen traité par jour est de 25 millions de dollars sur les trente derniers jours
- 3 points : si tous les critères ci-dessus ne sont pas remplis et si la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard de dollars et si le volume moyen traité par jour est de plus de 10 millions de dollars sur les trente derniers jours
- 0 points : si tous les critères ci-dessus ne sont pas réunis et si le volume moyen traité par jour est de plus de 5 millions de dollars sur les trente derniers jours

- Critère fondamental

Pour chaque valeur, l'Agent de Calcul détermine les ratios fondamentaux suivants : Peg ((Cours/Bénéfices)/Croissance des résultats), VEG, revenus bruts sur capitaux investis, les classe et leur attribue des points :

- 4 points : Si l'agent de Calcul attribue à la valeur un rating fondamental +++

- 3 points Si l'agent de Calcul attribue à la valeur un rating fondamental ++
- 2 points : Si l'agent de Calcul attribue à la valeur un rating fondamental donné à la +
- 1 points : Si l'agent de Calcul attribue à la valeur un rating fondamental –

Enfin seules les valeurs qui ont un volume moyen traité par jour de plus de 5 millions de dollars sur les trois mois précédent la date de recomposition sont retenues.

Le poids de chaque valeur est défini en fonction de ces critères (le nombre de points attribué à chaque valeurs détermine le poids de chaque valeur dans l'Indice).

L'indice est composé au maximum de 30 valeurs.

Les actions pouvant entrer dans la composition de l'Indice sont des valeurs appartenant aux pays suivants :

• Australie	• Luxembourg
• Autriche	• Pays Bas
• Belgique	• Norvège
• Canada	• Portugal
• Danemark	• Singapour
• Finlande	• Espagne
• France	• Suède
• Allemagne	• Suisse
• Grèce	• Grande Bretagne
• Hong-kong	• USA
• Japon	• Italie
• Irlande	

« The Grey Gold List Advisor » se réserve le droit d'ajouter des pays à cette liste.

Calcul de l'Indice et Publication de l'Indice

A la date initiale de calcul de l'Indice, soit le 31 Mars 2004, la valeur de base de l'Indice a été fixée à 100.

L'Indice est calculé tous les jours.

Néanmoins, le Sponsor de l'Indice se réserve le droit de retarder la publication du niveau du Grey Gold Index, de suspendre ou d'en interrompre la publication si des circonstances indépendantes de sa volonté en empêchent le calcul correct.

L'Indice est exprimé en Euro. Le taux de conversion utilisé pour convertir le prix des actions composant l'indice est le taux Euro/Foreign Exchange Reference Rates officiel publié par la Banque Centrale Européenne (publié sur la page Bloomberg : WMCO).

Aucune valeur ne peut avoir une pondération de plus de 20 % dans l'Indice à chaque date de révision de l'Indice.

Toute repondération, tout ajustement, ou évènement affectant le Grey Gold Index fera l'objet d'une publication*.

B - Composants de l'Indice (au 5 février 2008)

Action _i	Code Isin	Code Bloomberg	Pays	Bourse
CHINA LIFE INSURANCE CO H	CNE1000002L3	CHL	Allemagne	Frankfurt Stock Exchange
LOWE'S COMPANIES	US5486611073	LOW	USA	New york Stock Exchange
PRUDENTIAL CORP	GB0007099541	PRU	Grande bretagne	London Stock Exchange
ST JUDE MEDICAL INC	US7908491035	STJ	USA	New york Stock Exchange
LEGAL & GENERAL	GB0005603997	LGEM	Grande bretagne	London Stock Exchange
CARNIVAL PLC	GB0031215220	CCL	Grande bretagne	London Stock Exchange
PRINCIPAL FINANCIAL GROUP	US74251V1026	PFG	USA	New york Stock Exchange
ESSILOR INTERNATIONAL	FR0000121667	EF	France	Euronext Paris
LUXOTTICA GROUP SPA	IT0001479374	LUX	Italie	Italian Stock Exchange
SYNTHES_INC	US87162M4096	SYST	USA	Virt-x
VARIAN MEDICAL SYSTEMS INC	US92220P1057	VAR	USA	New york Stock Exchange
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	US28176E1082	EW	USA	New york Stock Exchange
SNH	US81721M1099	SNH	USA	New york Stock Exchange
COCHLEAR LIMITED - COH	AU000000COH5	COH	Australie	ASX
SUNRISE SENIOR LIVING INC	US86768K1060	SRZ	USA	New york Stock Exchange
CALLAWAY GOLF COMPANY	US1311931042	ELY	USA	New york Stock Exchange
ROYAL CARIBBEAN CRUISES LTD	LR0008862868	RCL	USA	New york Stock Exchange
SONOVA HOLDING AG	CH0012549785	SOON	Suisse	SWX
RONA INC	CA7762491040	RON	Canada	Toronto Stock Exchange
UHCO	US9133771074	UAM	USA	New york Stock Exchange
PARTOUCHE GROUPE	FR0000053548	PARP	France	Euronext Paris
RADIATION THERAPY SERVICES	US7503232065	RTSX	USA	Nasdaq
SHIMACHU CO LTD	JP3356800007	8184	Japon	Tokyo Stock Exchange
KUONI	CH0003504856	KUNN	Suisse	SWX
BROOKDALE SENIOR LIVING INC	US1124631045	BKD	USA	New york Stock Exchange
SOUTHERN CROSS HEALTHCARE Plc	GB00B14RYC39	SCHE	Grande bretagne	London Stock Exchange
AMPLIFON SPA	IT0004056880	AMP	Italie	Italian Stock Exchange

Action _i	Devises	Cours de l'Action _i	Taux de Conversion	Poids des Action _i dans l'Indice
CHINA LIFE INSURANCE CO H	EUR	3,338	1	3,896103896
LOWE'S COMPANIES	USD	22,94	0,682943486	3,896103896
PRUDENTIAL CORP	GBPpence	16,13	0,013418474	4,329004329
ST JUDE MEDICAL INC	USD	2101	0,682943486	4,329004329
LEGAL & GENERAL	GBPpence	2,64	0,013418474	3,03030303
CARNIVAL PLC	GBPpence	69	0,013418474	3,896103896
PRINCIPAL FINANCIAL GROUP	USD	47,1	0,682943486	3,896103896
ESSILOR INTERNATIONAL	EUR	38,16	1	3,463203463
LUXOTTICA GROUP SPA	EUR	498	1	3,463203463
SYNTHESES_INC	CHF	130,2	0,621000512	4,761904762
VARIAN MEDICAL SYSTEMS INC	USD	24,09	0,682943486	3,896103896
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	18,473	0,682943486	3,896103896
SNH	USD	18,7	0,682943486	0
COCHLEAR LIMITED - COH	AUD	53,1	0,61280519	4,329004329
SUNRISE SENIOR LIVING INC	USD	627	0,682943486	4,761904762
CALLAWAY GOLF COMPANY	USD	28,33	0,682943486	2,597402597
ROYAL CARIBBEAN CRUISES LTD	USD	16,06	0,682943486	3,463203463
SONOVA HOLDING AG	CHF	36,83	0,621000512	4,329004329
RONA INC	CAD	2960	0,677753116	2,164502165
UHCO	USD	21,43	0,682943486	3,463203463
PARTOUCHE GROUPE	EUR	93,75	1	3,896103896
RADIATION THERAPY SERVICES	USD	378,5	0,682943486	4,761904762
SHIMACHU CO LTD	JPY	40,16	0,00639918	4,329004329
KUONI	CHF	27,65	0,621000512	3,463203463
BROOKDALE SENIOR LIVING INC	USD	131,8	0,682943486	3,896103896
SOUTHERN CROSS HEALTHCARE Plc	GBPpence	19,62	0,013418474	3,896103896
AMPLIFON SPA	EUR	52,28	1	3,896103896
				100%

* La composition de l'Indice est disponible à tout moment (sauf en cas de problème technique), durant toute la durée de vie du Certificat (i) auprès des experts au numéro de téléphone suivant : N° Vert : 0800 235 000 (appel gratuit depuis un poste fixe) et (ii) sur un site Internet www.bnpparibasindex.com.

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDICE

"BNP Paribas Global Nuclear Price Return Index"

A - Descriptif de l'Indice

L'indice ("*BNP Paribas Global Nuclear Price Return Index*" ou "**Global Nuclear**" ou "**Indice**") est un indice créé le 31 Mars 2004. Il est calculé, développé et exploité par BNP Paribas Arbitrage S.N.C (« l'Agent de Calcul »).

L'Indice est composé d'une sélection de valeurs internationales (Action_i) comprises dans la liste « Nuclear List » (la « **Liste** ») établie par l'équipe de recherche de BNP Paribas (« The Nuclear List Advisor »).

De la Liste « Nuclear » à l'indice Nuclear : les critères d'éligibilité de l'Indice

La liste est composée de valeurs internationales dont les revenus sont liés à l'industrie nucléaire et qui sont suffisamment liquides.

La recomposition de l'indice a lieu le dernier jour de bourse du mois de mars et septembre (à la clôture) de chaque année.

A ces dates, le « Nuclear Advisor » fournit à l'Agent de Calcul la nouvelle « Nuclear list ».

L'agent de calcul trie les valeurs et attribue des points en fonction de trois critères suivants:

- Critère Economique

- 4 points : si 75% de l'activité de la société est lié à l'industrie nucléaire
- 3 points : si 50% de l'activité de la société est lié à l'industrie nucléaire
- 2 points : si 20% de l'activité de la société est lié à l'industrie nucléaire
- 1 point si moins de 20% de l'activité de la société est lié à l'industrie nucléaire

- Critère de Liquidité et de capitalisation

- 4 points : si la capitalisation boursière de la société est supérieure à 3 milliards de dollars et si le volume moyen traité par jour est de 25 millions de dollars sur les trente derniers jours
- 3 points : si tous les critères ci-dessous ne sont pas rempli et si la capitalisation boursière de la société est supérieure à 1 milliard de dollars et si le volume moyen traité par jour est de plus de 10 millions de dollars sur les trente derniers jours
- 0 points : si tous les critères ci-dessous ne sont rempli et si le volume moyen traité par jour est de plus de 5 millions de dollars sur les trente derniers jours

- Critère fondamental

Pour chaque valeur, l'Agent de Calcul détermine les ratios fondamentaux suivants : Peg ((Cours/Bénéfices)/Croissance des résultats), VEG, résultats bruts sur capitaux investis, les classe et leur attribue des points:

- 4 points : Si l'agent de Calcul a attribué à la valeur un rating fondamental +++
- 3 points : Si l'agent de Calcul a attribué à la valeur un rating fondamental ++
- 2 points : Si l'agent de Calcul a attribué à la valeur un rating fondamental +

- 1 points : Si l'agent de Calcul a attribué à la valeur un rating fondamental -

Enfin seules les valeurs qui ont un volume moyen traité par jour de plus de 5 millions de dollars sur les trois mois précédents la date de reconstitution sont retenues.

Le poids de chaque valeur est défini en fonction de ces critères (le nombre de points attribué à chaque valeur détermine le poids de chaque valeur dans l'Indice).

Les actions pouvant entrer dans la composition de l'Indice sont des valeurs appartenant aux pays suivants :

• Australie	• Luxembourg
• Autriche	• Pays Bas
• Belgique	• Norvège
• Canada	• Portugal
• Danemark	• Singapour
• Finlande	• Espagne
• France	• Suède
• Allemagne	• Suisse
• Grèce	• Grande Bretagne
• Hong-kong	• USA
• Japon	• Italie
• Irlande	• Corée

« The Nuclear List Advisor » se réserve le droit d'ajouter des pays à cette liste.

Calcul de l'Indice et Publication de l'Indice

A la date initiale de calcul de l'Indice, soit le 31 Mars 2004, la valeur de base de l'Indice a été fixée à 100.

L'Indice est calculé tous les jours.

Néanmoins le Sponsor de l'Indice se réserve le droit de retarder la publication du niveau du Nuclear Index, de suspendre ou d'en interrompre la publication si des circonstances indépendantes de sa volonté en empêchent le calcul correct.

L'indice est exprimé en Euro. Le taux de conversion utilisé pour convertir le prix des actions composant l'indice est le taux Euro/Foreign Exchange Reference Rates officiel publié par la Banque Centrale Européenne (publié sur la page Bloomberg : WMCO).

Aucune valeur ne peut avoir une pondération de plus de 20 % dans l'Indice à chaque date de révision de l'Indice.

Toute repondération, tout ajustement, ou évènement affectant le Nuclear Index fera l'objet d'une publication*.

B - Composants de l'Indice (au 5 février 2008)

Action	Code Isin	Code Bloomberg	Pays	Bourse
ALSTOM	FR0010220475	ALO	France	Euronext Paris
AREVA(exCEA INDUSTRIE)	FR0004275832	CEI	France	Euronext Paris
BRITISH ENERGY	GB00B04QKW59	BGY	Angleterre	London Stock Exchange
CAMECO CORP	CA13321L1085	CCO	Canada	Toronto Stock Exchange
CEZ CESKE ENERGETICKE ZAVODY AS	CZ0005112300	CEZ	Republique Tchèque	Prague -SPAD
CONSTELLATION ENERGY GROUP	US2103711006	CEG	USA	New York Stock Exchange
DENISON MINES CORP	CA2483561072	DML	Canada	Toronto Stock Exchange
DOMINION RESOURCES INC/VA	US25746U1097	D	USA	New York Stock Exchange
DOOSAN HEAVY INDUSTRIES	KR7034020008	34020	Korée	Korea Stock Exchange
E.ON AG	DE0007614406	EOA	Allemagne	Xetra
EDF	FR0010242511	EDF	France	Euronext Paris
ENERGY RESOURCES - ERA	AU000000ERA9	ERA	Australie	Austalian Stock Exchange
ENTERGY CORP	US29364G1031	ETR	USA	New York Stock Exchange
EXELON CORP	US30161N1019	EXC	USA	New York Stock Exchange
FORTUM OYJ	FI0009007132	FUM1V	Finland	Helsinki Stock Exchange
IHI CORP	JP3134800006	7013	Japon	Tokyo Stock Exchange
KEPCO	KR7015760002	15760	Korée	Korea Stock Exchange
MCDERMOTT INTL INC	PA5800371096	MDR	USA	New York Stock Exchange
MITSUBISHI HEAVY INDS LTD	JP3900000005	7011	Japon	Tokyo Stock Exchange
NRG ENERGY INC	US6293775085	NRG	USA	New York Stock Exchange
PALADIN ENERGY LIMITED	AU000000PDN8	PDN	Australie	Austalian Stock Exchange
RIO TINTO	GB0007188757	RIO	Angleterre	London Stock Exchange
SUEZ	FR0000120529	SZE	France	Euronext Paris
TOKYO ELECTRIC POWER CO INC	JP3585800000	9501	Japon	Tokyo Stock Exchange
TOSHIBA PLANT SYSTEM & SERVICES CORP	JP3594200002	1983	Japon	Tokyo Stock Exchange
UEX CORP	CA9026661061	UEX	Canada	Toronto Stock Exchange
URANIUM ONE INC	CA91701P1053	UUU	Canada	Toronto Stock Exchange
USEC INC	US90333E1082	USU	USA	New York Stock Exchange

Action _i	Devise	Cours de l'Action _i	Taux de Conversion	Poids des Action _i dans l'Indice
ALSTOM	EUR	132,7	1	3,347280335
AREVA(exCEA INDUSTRIE)	EUR	659,58	1	2,928870293
BRITISH ENERGY	GBPpence	492,5	0,013418474	3,765690377
CAMECO CORP	CAD	32,32	0,677753116	4,60251046
CEZ CESKE ENERGETICKE ZAVODY AS	CZK	1229,5	0,038901144	4,184100418
CONSTELLATION ENERGY GROUP	USD	93,63	0,682943486	3,765690377
DENISON MINES CORP	CAD	6,6	0,677753116	4,60251046
DOMINION RESOURCES INC/VA	USD	42,72	0,682943486	3,765690377
DOOSAN HEAVY INDUSTRIES	KRW	113500	0,00072392	3,347280335
E.ON AG	EUR	127,33	1	1,255230126
EDF	EUR	66,4	1	3,765690377
ENERGY RESOURCES - ERA	AUD	21	0,61280519	4,60251046
ENTERGY CORP	USD	105,98	0,682943486	4,184100418
EXELON CORP	USD	75,53	0,682943486	3,347280335
FORTUM OYJ	EUR	27,1	1	2,928870293
IHI CORP	JPY	206	0,006399181	4,184100418
KEPCO	KRW	36550	0,00072392	3,765690377
MCDERMOTT INTL INC	USD	44,47	0,682943486	2,510460251
MITSUBISHI HEAVY INDS LTD	JPY	438	0,006399181	3,347280335
NRG ENERGY INC	USD	39,28	0,682943486	3,347280335
PALADIN ENERGY LIMITED	AUD	5,15	0,61280519	5,020920502
RIO TINTO	GBPpence	5434	0,013418474	2,928870293
SUEZ	EUR	41,32	1	2,928870293
TOKYO ELECTRIC POWER CO INC	JPY	2775	0,006399181	4,184100418
TOSHIBA PLANT SYSTEM & SERVICES CORP	JPY	879	0,006399181	2,928870293
UEX CORP	CAD	5,09	0,677753116	2,092050209
URANIUM ONE INC	CAD	6,78	0,677753116	5,020920502
USEC INC	USD	7,87	0,682943486	3,347280335
				100%

* La composition de l'Indice est disponible à tout moment (sauf en cas de problème technique), durant toute la durée de vie du Certificat (i) auprès des experts au numéro de téléphone suivant : N° Vert : 0800 235 000 (appel gratuit depuis un poste fixe) et (ii) sur un site Internet www.bnpparibasindex.com.